

COMMUNE DE VIEUX-THANN
Département du Haut-Rhin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre des membres du Conseil d'Administration élus : 9
Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres votants : 8

Séance du 9 mars 2026
Sous la présidence de Monsieur Daniel NEFF

- Présents (7) :** M. Daniel NEFF, Président ;
Mmes Estelle GUGNON, Marie-Brigitte WERMELINGER, Odile HERQUE, Jacqueline INGOLD, Sylvie NIMIS-WEYBRECHT ;
M. Pascal FUCHS ;
- Excusée (1) :** Mme Sandra SOEHNLEN ;
- Absents ayant donné procuration (1) :** Mme Corinne WEYBRECHT à Mme Sylvie NIMIS-WEYBRECHT.

Point n°5 – Subventions aux associations
CCAS_2026_05

VOTE : Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

Mme la Vice-Présidente, Estelle GUGNON, expose au Conseil d'Administration que les crédits disponibles au budget pour l'attribution de subventions à des associations s'élèvent à 2 000.00 €.

Diverses demandes de subventions ont été reçues :

Associations :

- Handball Adapté Vieux-Thann
- APALIB
- APF (Association des Paralysés de France)
- CARITAS
- Les Restos du Cœur
- Banque Alimentaire du Haut-Rhin
- Association Terre des Hommes
- APAMAD
- AFMTÉLÉTHON
- Chiens Guides de l'Est

Après délibération, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **décide** l'attribution des subventions de fonctionnement suivantes pour l'année 2026 :

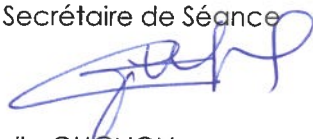
Association	Proposition de répartition
Handball Adapté Vieux-Thann	800.00 €
APF	250.00 €
CARITAS	500.00 €
Les Restos du Cœur	300.00 €
Chiens Guides de l'Est	150.00 €
TOTAL	2 000.00 €

- **dit** que les crédits sont inscrits au budget CCAS de l'exercice 2026, au compte 65748 - "Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé".

Pour copie conforme faite en deux exemplaires originaux

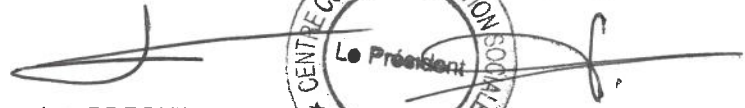
Vieux-Thann, le 12 mars 2026

La Secrétaire de Séance



Estelle GUGNON

L'Auxiliaire de Séance



Marion FOECHTERLIN



Président

Daniel NEFF